



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2018

Le 29 Janvier deux mille dix huit, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du CIAS DU PAYS DE CRAON « Le 29 », 29, rue de la Libération à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

PRESENTS : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BILHEUX Noëlle, BREHIN Colette, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, FLOURE Martine, FROGERAIS Thierry, GENDRY Sophie, JACQUET Bernard (arrivé à 20h15), LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, ORY Nathalie (arrivée à 20h40), PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, SARCEL Bernadette, SAUVE Isabelle,

EXCUSES : Mmes et MM BOITEUX Yves-Eric, CHATELLIER Martine, GAUTEUR Franck, GOHIER Odile, HUET Natacha, RICARD Viviane.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 06 Décembre 2017
- BUDGET :
 - Vote du budget 2018
 - Créances irrécouvrables : effacement de dettes
 - Régularisation à intervenir avec la Commune de POMMERIEUX pour la répartition des frais de formation des agents mutualisés et l'achat de matériel pédagogique partagé
- ATELIERS D'ECHANGES : renouvellement de la convention à conclure avec le Conseil Départemental
- MSAP : proposition de convention avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs)
- COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE (CJS) : convention à conclure avec CO-DEMARRAGE
- ACCUEIL DES REFUGIES : point sur la fin du dispositif
- **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**
- **COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

Le compte-rendu de la séance du 06 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2018

Conformément aux axes d'évolution arrêtés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 06 Décembre 2017, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

- ADOPTÉ le budget prévisionnel 2018, tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL (30000)			
<i>Section de fonctionnement</i>			
depenses	BP 2018	recettes	BP 2018
011 charges à caractère général	561 000,00 €	013 atténuations de charges	21 800,00 €
012 dépenses de personnel	1 711 000,00 €	70 produits des services	613 000,00 €
65 autres charges de gestion	336 400,00 €	74 dotations et participations	1 987 100,00 €
66 charges financières	0,00 €	75 autres produits de gestion	12 800,00 €
67 charges exceptionnelles	2 700,00 €	76 produits financiers	
68 dotation aux provisions		77 produits exceptionnels	
042 opérations d'ordres - dap	26 000,00 €	78 reprises de provision	
022 dépenses imprévues	0,00 €	042 opérations d'ordres - dap	2 400,00 €
023 virement à la section d'investissement	0,00 €	002 excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
total dépenses	2 637 100,00 €	total recettes	2 637 100,00 €
<i>section d'investissement</i>			
depenses	BP 2018	recettes	BP 2018
204 subventions d'équipements versées	20 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	
dépenses d'équipements par opération	448 387,00 €	recettes d'équipements par opérations	446 387,00 €
100 Matériels	43 387,00 €	100 Matériels	
dépenses d'équipements - RAR	405 000,00 €	recettes d'équipements - RAR	446 387,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 600,00 €	16 dépôts et cautionnements reçus	
020 dépenses imprévues		10 dotations, fonds divers et réserve	
040 opérations d'ordres entres sections	2 400,00 €	021 virement de la section d'investissement	0,00 €
total dépenses	472 387,00 €	040 opérations d'ordres entres sections	26 000,00 €
		total recettes	472 387,00 €

Le montant de la subvention de la Communauté de Communes s'élève à 1 241 000 €

nbre membres en exercice : 32
 nbre membres présents au moment du vote : 20

nbre suffrages exprimés : 20
 Vote POUR : 20
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

CREANCES IRRECOUVRABLES : EFFACEMENT DE DETTES

Vu l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Laval prononçant l'effacement de dettes, suivant la recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faite par la Commission de Surendettement des particuliers de le la Mayenne au profit de M. et Mme BELLAMY Frédéric.

Vu l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Laval prononçant l'effacement de dettes, suivant la recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faite par la Commission de Surendettement des particuliers de le la Mayenne au profit de Mme GALISSON Lolita.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- De prendre acte de ces ordonnances et d'éteindre les créances suivantes :
 - M. et Mme BELLAMY, pour un montant de 168.85 €
 - Mme GALISSON pour un montant de 218.52 €

REGULARISATION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE POMMERIEUX POUR LA REPARTITION DES FRAIS DE FORMATION DES AGENTS MUTUALISES ET L'ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE PARTAGE

1. FRAIS DE FORMATION

Vu la délibération 8-130513 du 13 Mai 2013, prenant acte des formations (BAFA / BAFD) à engager par la commune de POMMERIEUX pour des agents intervenant à la fois pour la commune et pour le CIAS et précisant que le solde à charge serait réparti à 50/50 par chacune des 2 parties,

Considérant les relevés de frais de formation transmis par la commune de POMMERIEUX, pour un montant total de 1 622 €, d'une part et l'aide de la CAF de 811 €, d'autre part,

Il est proposé de verser à la commune la somme de 405.50 €

2. MATERIEL PEDAGOGIQUE

Vu la délibération 7-130513 du 13 Mai 2013, confirmée par la délibération 02-010216 du 1^{er} Février 2016, définissant que le solde à charge sur le matériel partagé s'effectuait au prorata du taux d'occupation des locaux défini par la convention.

Considérant que le taux d'occupation des locaux communaux par le CIAS est de 45 %,

Considérant les factures d'acquisition du matériel pédagogique d'un montant total de 323.95 €,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- o de verser à la commune de POMMERIEUX 405.50 € sur le solde à charge des frais de formation et 147 € sur le matériel pédagogique,

Soit la somme totale de 552.50 €

ATELIERS D'ECHANGES

• CONVENTION A CONCLURE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Il est rappelé que les ATELIERS D'ECHANGES sont un des 10 Espaces de Découverte et d'Initiative de la Mayenne, conventionnés avec le Conseil Départemental dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion défini pour la période 2015-2017.

Pour mémoire, le montant du financement 2015-2017 était établi à 46 200 €, sous réserve d'un effectif minimum/mois (établi à 44 personnes -titulaires de prestations correspondant aux minimas sociaux ou confrontées à des difficultés sociales et orientées par un travailleur social).

Lors de sa réunion du 14 Décembre, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le conventionnement, pour un niveau de financement 2018 identique (46 200 €).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE de renouveler le conventionnement avec le Conseil Départemental et d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant

- **ADHESION A «CULTURES DU CŒUR »**

L'objet de l'Association CULTURES DU CŒUR est de « Lutter contre l'exclusion et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies en favorisant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs ».

Pour ce faire, CULTURES DU CŒUR développe un réseau de partenaires culturels et sportifs qui mettent à disposition des invitations ou proposent des actions de sensibilisation à destination des publics en situation de fragilité sociale, via son réseau de structures à vocation sociale.

Dans le cadre du projet des ATELIERS D'ECHANGES, le volet culturel constitue un axe transversal fort qui se décline à la fois par :

- un accompagnement des publics à l'offre culturelle, dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs culturels du territoire (EEA, Médiathèque, Saison Culturelle, festival des Embuscades, cinéma Vox, ...) : spectacles et expositions, rencontres des auteurs ou compagnies en résidence,...
- la promotion d'une pratique artistique : projets de création théâtrale ou cinématographie, ateliers d'écriture,...

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adhérer à CULTURES DU CŒUR (90 € / an), afin de renforcer l'axe culturel comme levier d'insertion au sein des ATELIERS D'ECHANGES (diversification des propositions, lien avec d'autres structures à vocation sociale ou culturelle, mobilisation de personnes ressources, etc...)

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève actuellement à 90 €

MSAP : CONVENTIONNEMENT AVEC LA FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs)

La FEPEM a pour mission d'accompagner les particuliers employeurs dans leurs démarches au quotidien et faciliter la relation de travail avec leurs salariés.

La Fédération nationale est structurée en délégations territoriales qui déploient une action de proximité via la labellisation de Points Relais Particulier Emploi - notamment les services Emploi des collectivités, le réseau des MSAP. Pour ce faire, la FEPEM sollicite des acteurs locaux (collectivités, services emploi, MSAP, etc...), pour une labellisation POINT RELAIS PARTICULIER EMPLOI. La FEPEM sollicite le CIAS pour être un POINT RELAIS, via la MSAP.

La FEPEM met son expertise (documentation, formation des agents,...) à disposition du Point Relais, pour une information de 1^{ier} niveau en direction des particuliers employeurs et des salariés ou personnes à la recherche d'emploi dans le secteur.

Cette labellisation viendrait en complément des missions du Relais Petite Enfance sur le volet des Assistantes Maternelles, pour s'étendre à tous les emplois à domicile de service à la personne.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'engager un partenariat avec la FEPEM et de conclure une convention pour une labellisation POINT RELAIS PARTICULIER EMPLOI

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE (CJS) : convention à conclure avec CO-DEMARRAGE

Selon les termes de la délibération n° 40-061217 du 6 Décembre 2017, la proposition de mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Service à compter de 2018 a été validée.

Le premier comité de pilotage doit se réunir dans les tous prochains jours pour préciser les contours de cette mise en place, en lien avec les acteurs économiques.

Il est précisé que pour différencier ce dispositif avec le dispositif « argent de poche », les recherches de contrat cibleraient les particuliers, les entreprises, voire la Communauté de Communes ou le CIAS et non les communes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**
 - De conventionner avec CO-DEMARRAGE pour accompagner la mise en place de la CJS à l'échelle du Pays de Craon
 - De dégager un animateur du service Jeunesse, pour assurer l'organisation et l'accompagnement des jeunes
 - De mettre à disposition des locaux permettant l'accueil du groupe
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président
 - à engager les moyens nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer toute convention ou tout document s'y rapportant
 - à solliciter toutes subventions

ACCUEIL DES REFUGIES : ORGANISATION DE LA FIN DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Comme évoqué lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 Novembre 2017, selon les termes de la convention conclue avec les services de la DDCSPP, la mission d'accompagnement social se poursuit jusqu'en Avril pour 2 familles. Le temps de travail dévolu à cette mission a été arrêté à 20 %.

L'agent en charge de l'accompagnement accepte de poursuivre sa mission, mais la précarité du contrat qui lui est proposé, nous amène à envisager une alternative dans l'hypothèse de son départ. Suite à différents échanges avec Bierné, commune de résidence d'une des 2 familles, il pourrait être envisagé de déléguer l'accompagnement social à un agent de la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de déléguer à la commune de BIERNE une partie de l'accompagnement social de proximité, en contrepartie d'une prestation équivalente à 500 € par mois, dans l'hypothèse du départ de l'agent et jusqu'à la fin de la convention
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer toute convention dans ce sens

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

MALLES PEDAGOGIQUES :

Plus de 50 malles ont été constituées, à disposition des Accueils de Loisirs et des accueils périscolaires du Pays de Craon, avec un système de réservations via internet.

Elles proposent des thèmes variés : Vidéo (prise de vue, montage, son éclairage), poto, cirque, motricité, jeux géants en bois, marionnettes, laïcité/droit de l'enfant, énergie, jeux de coopération, développement durable, instruments de musique, alimentation, impression 3D....

Ces malles visent à favoriser l'éveil des enfants et le renouvellement des propositions d'activité, avec du matériel nouveau et adapté, ainsi que des fiches activités, permettant de guider les intervenants dans leur animation.

ABELLIUM : POINT D'AVANCEMENT

Le marché intégrant la gestion et l'équipement des services du CIAS, des communes de Ballots, Quelaines St Gault, Cossé le Vivien et Renazé est terminé depuis le 31 décembre 2017 : fin des journées de suivi...

La tranche conditionnelle du marché sera terminée en début d'année 2018 pour les communes de Craon, St Aignan sur Roë, Congrier, Pommerieux, Livré la Touche, Cosmes, Bouchamps les Craon, Chérancé, Mée, Simplé, La Selle Craonnaise.

Les communes concernées recevront prochainement une facture de la Communauté de Communes.

LIQUIDATION DU Contrat Enfance Jeunesse 2016 :

Le montant total du versement de la CAF s'élève à: 276 163,17 €.

Le versement de la Prestation CEJ / MSA est toujours en attente.

PORTAGE DE REPAS Secteur du CRAONNAIS

Le passage à 5 jours de livraison pour 7 repas/semaine est effectif depuis le 15 Janvier. A ce stade, pas de difficultés constatées du côté des bénéficiaires et dans la nouvelle organisation (HLSOM et agents).

L'appel d'offres est en cours, pour le renouvellement du marché fourniture de repas en liaison froide.

GÉNÉRALISATION DU PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le paiement par prélèvement est déjà en place pour le portage de repas (près de 70 % d'adhésion). Il va être étendu à toutes les activités Petite Enfance/Enfance/Jeunesse.

REMISE EN ETAT DU CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE de CRAON

Indemnisation des assurances à hauteur de 12 578 € (vers la Communauté de Communes pour les travaux) et 2 202,64 € pour mobilier et matériel.

Le démarrage des travaux mi-Février pour une réouverture vers la mi-Avril

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Commission Permanente du 26 Janvier :

- 16 dossiers d'aide sociale
- 2 demandes d'aides individuelles, en instance de réponse, dans l'attente de précisions